

Communiqué de presse

Equivalence de garanties : BPSiS et Suravenir lancent Avenir Naoassur Emprunteur Equivalence

Paris, le 2 décembre 2015 – BPSiS, courtier grossiste en assurance emprunteur et Suravenir, filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel ARKEA lancent la nouvelle version du contrat Avenir Naoassur, Avenir Naoassur Emprunteur Equivalence.

Cette version répond à l'ensemble des critères de la grille de comparaison publiée début 2015 par le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) et est compatible avec toutes les exigences nouvelles exprimées par les banques depuis début octobre 2015.

Début 2015, dans le prolongement des dispositions de la loi Lagarde de 2010 et pour faciliter la comparaison des garanties proposées par les contrats d'assurance emprunteur, le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) a posé des règles d'équivalence claires entre les contrats d'assurance emprunteur.

Depuis, chaque établissement bancaire a construit son dispositif d'évaluation et à partir d'octobre 2015, la plupart des organismes de prêt a rendu publique la liste de critères retenus. C'est sur la base de ces critères que sont chaque jour évaluées les demandes de délégation d'assurance, avec pour issue l'acceptation ou le refus.

Avenir Naoassur Emprunteur Equivalence, des garanties étendues et un tarif toujours très compétitif

Afin de coller au mieux à la réalité des exigences des banques et aux demandes des clients, BPSiS et Suravenir ont fait évoluer leur produit phare et lancent aujourd'hui une version renforcée : *Avenir Naoassur Emprunteur Equivalence*.

Les évolutions portent sur une couverture étendue pour les inactifs, la couverture du mi-temps thérapeutique au-delà du minima et des couvertures des affections dorsales et psychologiques au-delà des standards du marché. Elles viennent compléter les points forts de l'offre Avenir Naoassur Emprunteur lancée début 2014.

Avenir Naoassur Emprunteur Equivalence : une offre universelle complète et innovante

- La couverture proposée pour tous types de prêts (garantie forfaitaire, couverture même en cas d'absence d'activité professionnelle au moment du sinistre, prix et couverture garantis tout au long du contrat...) ;
- Les tarifs particulièrement compétitifs : *Avenir Naoassur emprunteur Equivalence* se situe parmi les meilleures offres sur tous les segments du marché ;
- Les formalités médicales simples : le client peut assurer tout type de montant, avec des limites d'âge élevées, sans examen médical (jusqu'à 400 000 € et 60 ans) ;

- La fluidité de son processus de souscription très innovant, qui permet une adhésion 100 % en ligne. Si l'assuré ne présente pas de problème de santé, le contrat est émis en temps réel. De même, pour les dossiers qui nécessitent un questionnaire médical, la réponse est, dans 90 % des cas, apportée immédiatement ;
- Et aujourd'hui, une réponse à l'ensemble des critères d'équivalence de garanties retenus par le CCSF.

Poursuivre le succès du partenariat Suravenir – BPSIs

Un an après le lancement de Avenir Naoassur Emprunteur, les indicateurs sont au vert. Avec 1200 points de vente actifs et 70% de souscription digitale avec signature électronique, les objectifs fixés par Suravenir et BPSIs sont atteints.

« Ce succès témoigne du bon accueil de nos partenaires qui ont plébiscité le gain de temps et la facilité de souscription. Avec Avenir Naoassur Emprunteur Equivalence, nous avons souhaité aller encore plus loin et élargir sensiblement les garanties » précisent Jean Orgonasi et Fabrice Couturier, associés fondateurs de BPSIs.

« Le lancement de Avenir Naoassur Emprunteur illustre parfaitement la dynamique de notre partenariat avec BPSIs : réactivité, écoute du marché, simplicité. » déclare Bernard Le Bras, Président du Directoire de Suravenir.

Le produit Naoassur Emprunteur a été récemment récompensé par les professionnels : il a reçu en 2015 l'Actifs d'Or de l'Agefi et le Label d'Excellence des Dossiers de l'Epargne pour 2016.

A propos de Suravenir

Suravenir est la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel ARKEA. Avec plus de **30 milliards d'euros d'encours gérés en assurance-vie** et près de **33 milliards d'euros de capitaux sous risque** pour le compte près de **2,5 millions de clients**, Suravenir a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros, en progression de 18% par rapport à 2013. Suravenir et ses 260 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine indépendants, courtiers, et autres grands partenaires.

Plus d'informations sur www.suravenir.fr

Contact presse :

Katell PIRIOU - 02 98 34 65 35 / 06 21 68 17 91 - katell.piriou@suravenir.fr

A propos de BPSIs

BPSIs est un courtier grossiste entièrement digital qui assure la totalité de la gestion des contrats *Naoassur*. Fondé par trois experts de l'assurance emprunteur, BPSIs a développé des partenariats industriels avec des leaders de l'assurance et de la réassurance.

BPSIs est labellisé Finance Innovation.

Plus d'informations sur www.bpsis.fr

Contact presse :

Virginie BULTEY – 01 84 20 11 59 – presse@bpsis.com